

 02 98 43 56 10
07 78 67 21 40

Horaires : 35 heures maximum (les élèves mineurs de 16 à 18 ans ne sont pas autorisés à travailler entre 22h et 6h du matin ; les élèves mineurs de moins de 16 ans ne sont pas autorisés à travailler entre 20h et 6h du matin) et **30h maximum** pour les élèves de moins de 15 ans.

LES SIGNATURES VALENT ENGAGEMENT POUR LA CONVENTION DE STAGE ET LES ANNEXES PÉDAGOGIQUE ET FINANCIÈRE

Fait le

Le responsable de l'organisme d'accueil,
Signature et cachet

Le tuteur professionnel,

Fait le

Le Chef d'établissement scolaire,
Signature et cachet

Le Professeur Principal,

Vu et pris connaissance le

Signature de l'élève et de son représentant
légal, si l'élève est mineur